

Elèves entrants en 6^{ème}

LIBRAIRIE
**OH!
UN BON
CADEAU!**
D'UNE VALEUR DE

Les élèves résidants sur la commune et entrants en 6^{ème} à la prochaine rentrée scolaire se verront remettre **un bon d'achat** provisoire en librairie à l'occasion des festivités du 14 juillet. Les bons définitifs seront disponibles fin août.

En cas d'absence ils sont priés d'en informer la mairie avant le 14 juillet. **Les élèves non présents et qui n'ont pas informé la mairie de leur absence, ne bénéficieront pas du bon d'achat.**

Lauréats d'examen



Les lauréats du brevet des collèges, BEP/CAP et Baccalauréat sont priés de se faire connaître en mairie avant le 11 juillet munis de leur résultat.

Ils recevront une carte cadeau provisoire à l'occasion des festivités du 14 juillet. Les bons définitifs seront disponibles fin août.

En cas d'absence ils sont priés d'en informer la mairie avant le 14 juillet. **Les lauréats non présents et qui n'ont pas informé la mairie de leur absence, ne bénéficieront pas de leur carte cadeau.**

Tandem

Bulletin municipal
N°92

JUIL-AOÛT
2025



Édito



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Si votre enfant redouble cette année ou vous avez/ prévoyez de déménager, merci de vous rapprocher de la Direction de la Mobilité par téléphone au 03.74.18.22.40 ou par mail à transports@ca-pso.fr afin d'actualiser le dossier de votre enfant.

En cas de perte ou de casse, il est **indispensable** de réaliser un duplicata.

Aucun élève n'est autorisé à emprunter les services de transports scolaires sans titre valable. Pour ce faire, rendez-vous en gare de Saint-Omer auprès des agents SNCF, responsables de la délivrance des duplicatas. Cette opération vous sera facturée 10€.

Attention, les circuits scolaires pouvant évoluer, il vous est vivement conseillé de consulter nos nouveaux horaires via le site internet : <https://mouveo.ca-pso.fr/se-deplacer/transport-scolaire/> à compter de la mi-août. La direction Mobilité de la CAPSO reste à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Horaires des mairies pendant la période estivale

Du 11 juillet au 29 août

Mairie d'Enquin : Lundis-Mercredis-vendredis de 8h-12h et 14h-18h **sauf le vendredi 22/08 fermé le matin**

Mairie d'Enguinegatte : Mercredis de 14h à 16h **sauf les 23 et 30/07 et le 06/08**

Vendredis de 8h à 10h **sauf le 29/08**

Comité des Fêtes d'Enguinegatte

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

Dimanche 13 juillet

à partir de 20 h

Salle des fêtes d'Enguinegatte

Entrée Gratuite

Bal populaire animé par Rém'Anim

Restauration rapide
frites saucisse / merguez

Salle des fêtes d'Enquin les Mines

14 juillet

11 h

Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Enquin les Mines

Remise des médailles du travail
Récompense aux enfants entrant en 6^{ème} et aux lauréats d'examen

Vin d'honneur

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

Salle des fêtes d'Enguinegatte

13 h repas Frites
potjevleesch / Jambon

Adulte 12 €
Enfant * 6 €
*- de 12 ans

salade, glace café

16 h Jeux du Comité

Pétanque, jeux d'estaminet, cartes, baby foot, ping-pong,
Bouchons pour les tous petits, course à pieds, boule flamande...

OUVERT A TOUS

Récompense à tous les enfants participants

AVANT LE 7 JUILLET

Réservation à retourner chez Valérie Molin, 1 rue de Serny
Enguinegatte 07.81.33.87.36 Accompagnée du règlement



Le samedi 13 septembre 2025, une épreuve du rallye automobile de Béthune prendra le départ du hameau de Fléchinelle (rue de la Fosse 1) et empruntera le début de la rue des Templiers avant de se diriger vers le chemin de la Barre.

Le départ de la première spéciale se fera à 10h23 et celui de la seconde à 15h47

La circulation sera interdite à tout véhicule pendant la durée des épreuves sur les routes concernées.

L'accès à la rue des Templiers pourra se faire via Cuhem (hameau de la commune de Fléchin).

La rue Ernest Hermand sera réservée corridor d'accès aux services de secours, l'accès aux riverains sera uniquement possible depuis le carrefour rue de Château d'Eau / rue du Mont Pouret.

Informations

Manifestations

EPS - Le service de la santé

DON DE SANG
Privilégiez le rendez-vous!

Le don du sang organisé le mardi 3 juin dans l'après midi à la salle des fêtes d'Enguinegatte a réuni **45 donateurs.**

Merci à eux pour ce geste citoyen et solidaire.

Enquin lez Guinegatte

mairie-enquin@orange.fr

www.enquinlezeuguinegatte.fr

f Mairie Enquin

Les échos du conseil

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Rapporteur : Hervé DUPONT

Par arrêté du 16 mai 2025, l'Etat qui avait refusé notre demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de la RD158 E2 Rue de Serny en 2024, a décidé de nous octroyer une subvention de 31 484.21 € au titre de la DETR 2025 pour ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir débattu, ACCEPTE cette subvention à l'unanimité.

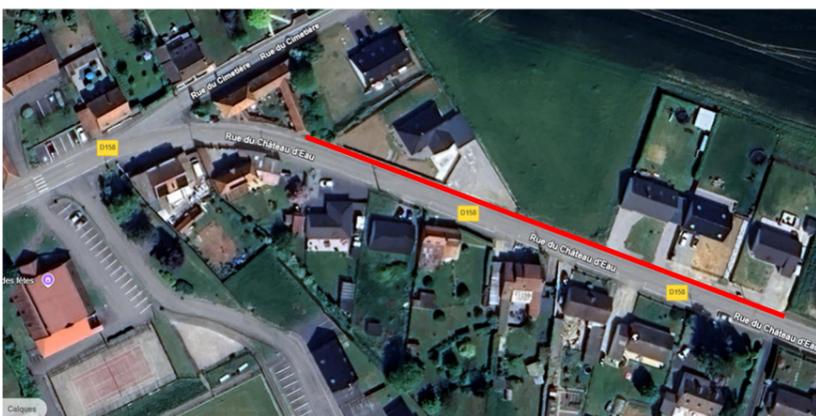
Aménagement rue du Château d'Eau

Rapporteur : Hervé DUPONT

Afin d'assurer la sécurité des piétons dans la rue du Château d'Eau, la commune a acquis une bande de terrain côté gauche afin de créer un trottoir et des emplacements de stationnement. Nous avons obtenu 3 devis.

LEFRANCOIS TP : 59044,05 € HT
DUFFROY : 51 000 € HT
BALESTRA TP : 56777 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise DUFFROY.



Primo accédants

Rapporteur : Fabien BUIRE

Par délibération du 22 mai 2025, le Conseil municipal a décidé de reconduire l'aide aux primo accédants pour l'année 2025 et 2026 à hauteur de 4 dossiers par an.

Nous avons déjà réceptionné 3 dossiers. Il est demandé au conseil municipal de revoir l'enveloppe à la hausse et de provisionner au budget la somme nécessaire à la prise en charge de 6 dossiers (2000 €*6) pour l'année 2025 et 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire 6 dossiers pour l'année 2025 et 2026.

Réunion du 1er juillet 2025

Projet de sécurisation routière

Rapporteur : Rémi HANNOTEL

Lors du vote du budget, deux hypothèses d'investissement avaient été retenues conditionnées à l'inscription du projet d'aménagement de la rue d'Erny au programme Maintenance en Milieu Urbain du Département.

Le Département ne retenant pas le projet rue d'Erny, la seconde hypothèse de budget d'investissements (tandem mars 2025) sera mise en œuvre.

Nous avons rencontré le bureau d'études VIALE afin de lui présenter une synthèse du projet de sécurisation des routes départementales et communales en agglomération afin d'obtenir le chiffrage de la mission de maîtrise d'Œuvre pour sa réalisation.

Une réunion sera programmée avec le Département pour leur présenter des propositions d'aménagement et définir un projet d'ensemble.

En fonction de leurs préconisations, il conviendra ou non de déposer un dossier de prise en considération afin d'obtenir un aval écrit sur l'ensemble du projet.

Le chiffrage de la mission de maîtrise d'œuvre interviendra à l'issue de ce cadrage avec les services du Département.

Travaux Abri bus



Procès verbal électronique

Rapporteur : Hervé DUPONT

Dans le cadre de leur attribution exercées au nom de l'Etat, **le maire et ses adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire et à ce titre un maire ou un adjoint peut disposer d'un carnet à souches d'amendes forfaitaires ou d'un dispositif mis en place par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), le Procès-Verbal Électronique (Pve), afin de verbaliser lui-même les contraventions susceptibles d'être sanctionnées par la procédure de l'amende forfaitaire.**

La verbalisation électronique est un dispositif qui permet de relever les infractions liées à la circulation routière (stationnement, vitesse, alcoolémie...) et celles liées aux autres infractions (pollution, bruit...) avec des appareils électroniques portables, des terminaux informatiques embarqués ou depuis un ordinateur de bureau.

Les infractions enregistrées par ces équipements sont transmises au Centre National de Traitement de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation notamment en cas de stationnement.

L'ANTAI a développé le logiciel Pve et le met gratuitement à la disposition des communes après signature d'une convention.

Afin d'enrayer, entre autres, les problèmes de stationnement abusif sur la commune, il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune. Pour ce faire le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place du Procès-verbal électronique.

Travaux ralentisseur



Adressage

La base adresse Nationale regroupe toutes les adresses de France et est utilisée par les organismes pour établir tout document administratif.

Il est rappelé que suite à la création de la commune nouvelle il convient de rédiger les adresses postales en utilisant le nom de la commune nouvelle (62145 ENQUIN LEZ GUINEGATTE).

Dans la base adresse Nationale les rues correspondent aux communes déléguées d'Enquin les Mines ou d'Enguinegatte, ainsi l'ajout des lieux dits sur les adresses (Fléchinelle ou Serny) crée des erreurs car la base prend automatiquement le dernier mot de l'adresse (Serny est à Enquin les Mines, mais la rue de Serny se trouve à Enguinegatte).

Travaux d'assainissement collectif

Le chantier d'assainissement sur Enquin reprendra à compter de fin septembre 2025.

Les rues concernées seront Rue des Écoles, Rue de la Brasserie et Allée des Galibots.

Noreade, les services du Département, la municipalité et la CAPSO se concertent pour le déroulement de ces nouvelles tranches

Nous vous apporterons plus de précisions dans la prochaine édition du TANDEM.

LA CAPSO VOUS ACCOMPAGNE
DANS LE COMPOSTAGE COLLECTIF !

UN COMPOSTEUR PARTAGÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Réduisez le volume de votre poubelle en compostant vos déchets

**OUVERTURE DE VOTRE
AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
MERCREDI 9 JUILLET 2025**

Rue du cimetière et salle des fêtes d'Enguinegatte
ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE



**DISTRIBUTION DES BIOEAUX* prêts à recueillir
vos déchets alimentaires compostables
COMMUNICATION DES CONSIGNES DE TRI
des déchets alimentaires compostables :**

- lors du passage des guides composteurs en porte à porte à partir du 2 juillet
- lors de la permanence le 9 juillet de 13h30 à 15h30 sur le site de compostage partagé de la salle des fêtes d'Enguinegatte

* contre signature de la convention d'engagement au compostage partagé



**Vous souhaitez être
réfèrent de site de
compostage ?**

Faites-vous connaître
0 800 676 053
collecte@ca-pso.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le numéro vert ou envoyer un mail à collecte@ca-pso.fr

0 800 676 053 Service & appel gratuits